

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 13 Juin 2016 à 21H sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. LABIT. MARRAUD. Mrs BOUISSIERE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mmes CATHERINE. LABIGOUE. MAUBOULÈS. M. BIASI.
M. JUGIE a donné pouvoir à M. STUYK.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Cat'Art :

M. STUYK donne la parole à M. DONKERWOLKE qui informe qu'une nouvelle exposition de peinture et sculpture aura lieu du 06 au 31 juillet 2016 dans les 3 salles municipales : Billou, Halle de la Mairie et Halle Damira. Le vernissage aura lieu le 08 juillet et le dévernissage le 30 juillet.

Une convention sera établie entre l'association Cat'Art et la Mairie.

M. DONKERWOLKE informe que le siège social de l'association Cat'Art devrait être déplacé en Val de Garonne.

M. DONKERWOLKE fait également part des expositions prévues en 2017.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'expositions en 2017 mais rien n'est arrêté.

Aménagement du Bourg :

M. STUYK fait part à l'assemblée que le Département a programmé les travaux pour début septembre ; il a été proposé que si les travaux ne peuvent pas s'achever dans de bonnes conditions climatologiques, la finition sera reportée.

M. le Maire rappelle que lors d'une réunion d'information préalable à la réalisation de la 2° tranche, certains commerçants ont demandé la réalisation de places de parking supplémentaires, aussi plusieurs esquisses ont été soumises à l'Architecte des Bâtiments de France :

Projet A	09 Places ;
Projet A1	15 Places (9 places devant les cornières + 6 places non matérialisées devant le parvis de la Mairie) ;
Projet A2	15 Places (9 devant les cornières et 6 devant la mairie avec rabotage du parvis) ;
Projet B	11 Places au centre de la Place de la Mairie ;
Projet C	14 Places avec voie de circulation centrale.

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'avis de l'ABF qui retient les propositions A et A1, estimant que les autres dispositions dénatureraient la Place de la Mairie.

Les places de stationnement existantes allant de l'immeuble n° 2 Place de la Mairie à l'agence postale et au niveau de la Salle Billou seront maintenues et matérialisées.
Après débat, le conseil municipal choisit le Projet A1.

M. BOUSSIÈRE souhaiterait que d'ores et déjà, le conseil municipal réfléchisse sur les autres sites de stationnement existants (Place des Amours, par exemple) qui, en étant aménagés autrement pourrait libérer des places de parking supplémentaires.

D'autre part, le conseil municipal ayant retenu le projet A1 de stationnement, le Monument aux Morts sera déplacé sur le côté gauche de la Mairie où se trouve actuellement la boîte aux lettres de la Poste.

PLUI (Informations) :

M. le Maire fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes Lot et Tolzac a engagé une étude pour un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, beaucoup de communes de la communauté n'ayant à ce jour aucun document d'urbanisme.

Dans cette étude sont pris en compte le contexte démographique, le parc de logement, l'emploi et le tissu économique local, les équipements, commerces, services et mobilités, les réseaux : eaux et assainissement, bilan de l'urbanisation : surfaces consommées à ce jour.

L'étude pour l'élaboration de ce PLUI va se dérouler sur une période de 3 ans, les premières propositions vont être rendues courant octobre 2016.

La commune de Monclar, quant à elle, a un PLU depuis 2006 que M. STUYK présente. Il commente les différentes zones du PLU de Monclar en expliquant pourquoi elles avaient été créées aux endroits indiqués en tenant compte des avis des différents services (ABF, Chambre d'Agriculture, Equipement....)

La loi NOTRE, en vigueur, a pour but entre autres de réduire au maximum les surfaces urbanisables. Le territoire de la commune possède actuellement 33 ha de terres constructibles, dans le projet du PLUI, seules 6.5 ha seraient maintenues.

M. le Maire soumet à l'assemblée d'ores et déjà les zones constructibles qui pourraient être supprimées « exemple : Zone AUa, lieu-dit Montplaisir » ou réduites « Zone AUa, lieu-dit Glory... ». Sur les mois à venir, le conseil municipal devra se prononcer.

OPAH « Opération Façade » :

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'OPAH, la commune avait déposé une demande d'aide financière pour des travaux de peinture sur les menuiseries de l'immeuble communal sis 6 et 7 Place de la Mairie. L'aide financière ayant été accordée, il y a lieu de mettre en œuvre ces travaux.

M. le Maire soumet à l'assemblée 3 devis de :

- MADELENNE Laurent
- ARSAC Sarl
- DELVY Sabrina

Le conseil municipal à l'unanimité retient l'entreprise la moins-disante, soit l'entreprise ARSAC.

Chemins :

M. CAGNATI énumère la voirie et les chemins programmés pour une réfection en 2016 :

- Parking de l'école,
- Partie haute chemin de Douzon,
- Trouillès (desservant la propriété de M. Belotti),
- Latrenne,
- Choisy,
- Poustan (desservant la propriété de M. Cadiot),
- Prélats.

Lieu-dit Poustan : La Société FONROCHE va aménager l'accès à son site, accès desservi par le chemin communal accédant à la propriété de M. et Mme MARRAULD, aussi Mme Odette MARRAULD demande s'il ne serait pas possible de profiter de ce chantier pour effectuer la réfection du chemin communal. Le conseil municipal décidera après avis de la commission en charge des chemins communaux.

Foyer Logement Bellevue :

M. le Maire informe qu'un studio a été refait en totalité (peinture, sol, cuisine), 2 studios ont été loués. La convention tripartite entre Habitalys, la CAF et le CCAS est en cours de rédaction. M. le Maire fait part du départ de Mme MENETRIER du logement familial à la rentrée 2016 aussi le bureau du CCAS va devoir se prononcer sur l'utilisation du logement familial, (relocation classique ou relocation avec en contrepartie des services aux résidents) décision qui va conditionner son inscription ou non dans le conventionnement.

Informations diverses :

1° M. le Maire informe de la demande de mise en disponibilité de droit pour suivre son conjoint à compter du 1^{er} août 2016 de Céline LEGEAI, ATSEM. M. STUYK propose qu'un appel à candidature soit effectué auprès de Pôle Emploi (critères : titulaire du CAP Petite Enfance, éligible aux CAE/CUI, expérience souhaitée). Le conseil municipal valide la proposition de M. le Maire.

2° M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Mme TORMENA qui demande à la commune une indemnité par rapport au fait qu'une ancienne batteuse, propriété de la commune est stockée dans son hangar depuis de très nombreuses années. Le conseil municipal charge M. CAGNATI de négocier avec Mme TORMENA (soit la commune lui fait don de la batteuse, soit l'engin est enlevé).

3° M. le Maire fait part à l'assemblée que M. OUADJI sollicite de nouveau la possibilité d'acquérir au lotissement Glory, soit une partie d'un lot soit un lot à un tarif inférieur à 22 €/m² (Décision CM du 17/06/2011). Le conseil municipal émet un avis défavorable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
